

Le Rite français en Belgique

Michel Pary

Les prémisses du **renouveau des Ordres de Sagesse** s'amorceront au début des années 2000.

Le renouveau en France des Ordres de Sagesse va permettre à des Frères belges d'être reçus dans divers Chapitres français et de rapporter leur expérience. Parmi ces Frères, Willy Devaux, ancien Grand Orateur du Grand Orient de France, fut l'instigateur de la promotion des Ordres de Sagesse en Belgique notamment au sein de la famille des Loges issues des Amis Philanthropes. Grâce à ses relations avec des Chapitres du Grand Chapitre Général du GODF et du Grand Chapitre de Rite Français de Suisse, il facilita la procédure de réception de plusieurs Frères belges en France.

Le Chapitre Jean-Baptiste Clément en la Vallée de Lille et plus particulièrement son Très Sage et Parfait Maître Jean-Pierre Hillewaere reçurent trois premiers Frères en novembre 2004 et 11 autres en janvier 2005. Ces 14 Frères auxquels s'ajouteront le Frère Devaux et deux Frères reçus auparavant en France constitueront l'ensemble des Frères « fondateurs », tous revêtus au moins du 18^{ème} degré Ecossais. Ils se réuniront en février 2005 pour organiser la pratique des Ordres de Sagesse au sein d'un Grand Chapitre Général de Belgique en formation. Leur Déclaration de Principes traduisait une rupture franche vis-à-vis de l'Ecossisme, l'exigence de Souveraineté et d'indépendance des Ordres de Sagesse en Belgique et mettait en avant :

- Le recrutement de Maîtres Maçons pratiquant le Rite des Modernes, fidèle aux Constitutions d'Anderson de 1723.
- Une Puissance maçonnique souveraine ne reconnaissant aucune autorité supérieure à la sienne
- La liberté absolue de conscience confortée par la pratique du Libre Examen
- Le débat dans la liberté absolue de conscience des valeurs de la franc-maçonnerie libre et adogmatique
- La pluralité dans le respect mutuel de l'exercice des Rites
- L'absence de prérogatives liée aux différents Ordres
- La règle démocratique du fonctionnement du GCGRFB et de ses Chapitres en particulier.
- Le caractère électif des fonctions avec des mandats limités dans le temps en tous ses Ordres
- La transparence dans les désignations, les nominations et la gestion
- Les Chapitres ont la liberté de travailler au symbole du Grand Architecte de l'Univers par un vote démocratique au sein du Chapitre.

Ce dernier item, base du concept belge de la laïcité, mal compris par les Autorités du GCGGODF, sera à l'origine d'un conflit qui altérera les relations.

Les Frères Fondateurs conçurent la future Juridiction comprenant un Grand Chapitre Général de Belgique avec en son sein des Chapitres. Deux Chapitres étaient pressentis pouvoir se constituer rapidement : à Bruxelles et à Nivelles, héritiers respectivement de la tradition des Chapitres des Vrais Amis de l'Union et du Progrès Réunis et des Amis Philanthropes, et du Chapitre Les Amis Discrets.

À la suite de la déclaration par le TSPGV du GCGGODF que la liberté de travailler au GADLU était inacceptable et ne permettrait pas l'octroi de patentes, une détérioration des relations avec le GCGGODF s'ensuivit et imposa la reconsidération du projet initial. Les Fondateurs décidèrent de reproduire la procédure de création en 1784 d'une Juridiction au départ du Chapitre Métropolitain de Paris. Ils décidèrent de créer un Chapitre doté de prérogatives juridictionnelles jusqu'à l'avènement de 3 Chapitres effectifs constituant une Juridiction.

Le 15 octobre 2005, le Chapitre Métropolitain Pierre Paul Passénaud, fut installé par le Chapitre Jean-Baptiste Clément, ce dernier faisant preuve d'une amitié responsable et indéfectible qui lui fut fortement reproché. La Chambre d'Administration du GCGGODF avait envoyé une délégation de Frères en qualité d'observateurs notamment les Frères Catala, Hermand et Evrard. Plusieurs Chapitres du nord de la France étaient présents. Le même jour un traité d'amitié sera signé avec le Grande Capitulo de Cavaleiros Rosa Cruz du Portugal représenté par leur TSPGV, le Frère Filipe Frade.

Entretemps, dans le Luxembourg belge, plusieurs Frères du GOB participaient régulièrement aux travaux de Chapitres français en particulier à Longwy. Ils avaient amorcé des contacts avec le GCGGODF afin d'établir un Chapitre de Rite Français à Arlon. Bien que l'existence du Chapitre Métropolitain P. P. Passénaud fût connue, le GCGGODF octroya une patente au Chapitre Etoile et Liberté Victor Tedesco. Il fut installé « régulièrement » en avril 2006 en présence des mêmes Frères Catala et Hermand.

Le Chapitre Etoile et Liberté Victor Tedesco rejoindra le GCGB en formation deux mois plus tard.

Poursuivant sa tâche juridictionnelle, le Chapitre Métropolitain tissât des liens étroits avec le GCG du GOI. Ils permettront avec la collaboration de Frères belges, 4^{ème} Ordre, d'Etoile et Liberté de recevoir plusieurs Frères au 4^{ème} Ordre.

Un an plus tard, le Chapitre Métropolitain essaiera et allumera les feux du Chapitre Amitié et Discrétion Casimir Marchot en la Vallée de Nivelles comme prévu à l'origine. Dès lors le GCGB en formation comportait de facto trois Chapitres vivants. Néanmoins la légitimité du GCGB en formation sera contestée et condamnée par le GCGGODF.

Rapidement les Chapitres Amitié et Discrétion Casimir Marchot et Etoile et Liberté Victor Tedesco essaieront pour donner naissance au Chapitre le Cercle Picard en la Vallée d'Ath. Et au Chapitre Ancora sub Stella en la Vallée de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le développement du Grand Chapitre Général de Belgique et ses relations sera évoqué plus avant.

À la même période que la Juridiction masculine **le GCGFB se construisait également.**

En 2004, à l'intervention du Très Puissant et Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil Féminin de Belgique, des contacts sont initiés par Ninette Orban, Grande Maîtresse de la GLFB-VGLB, avec la Sœur Geneviève Contat-Claverie TSPGV du GCGFF. Ils aboutiront à la présentation des Ordres de Sagesse au Rite Français par des Soeurs du GCGFF à Bruxelles, le 15 janvier 2005.

Le 29 janvier 2005, les Soeurs Catherine Guisset et Françoise Prévot, Conseillères Fédérales de l'Obédience féminine belge, sont mandatées pour prendre toutes dispositions utiles à la création des Ordres de Sagesse en Belgique.

De mai 2005 à mars 2007 et au-delà, les Soeurs fondatrices, membres effectifs du Souverain Chapitre "La Tour d'Ordre" en la Vallée de Boulogne-sur-Mer, reçoivent régulièrement les 4 Ordres du Rite Français.

Le 28 avril 2007, le Souverain Chapitre "L'Arbre aux Pommes d'Or" en la vallée de Bruxelles est installé et l'indépendance du GCGFB proclamée. Jacques-Georges Plumet, TSPGV du GCG GODF, Danielle Maerden, TSPGV du GCGFF, participent à la cérémonie en compagnie de Claude Seelmans, première TSPGV du GCGFB.

Le 20 septembre 2010 verra l'installation du Souverain Chapitre "La Nef de Cristal" en la vallée de Liège.

Pour le GCGFB, les fondamentaux des Ordres de Sagesse sont sous-tendus par 4 concepts fondamentaux :

- La liberté de conscience ;
- Le perfectionnement dans la continuité des ateliers symboliques ;
- La transversalité et l'interactivité entre Soeurs,
- La construction du Temple extérieur.

A l'instar des autres GCG féminins, la juridiction est régie par la "Charte des Ordres de Sagesse" qui précise les obligations inhérentes au RF et à un fonctionnement démocratique et conclut :

"Le GCGFB-AVGKB affirme son identité maçonnique féminine, son engagement et sa responsabilité particulière dans toutes les réflexions et actions contribuant à l'émancipation des femmes, à leur reconnaissance et au respect de leurs droits, à la défense de leur intégrité physique et morale, à l'affirmation de leur dignité, à l'exercice de leur liberté."

Le GCGFB continue à considérer que la construction d'un projet sociétal reste le centre de sa démarche et a toute sa raison d'être, si chacune accepte de sortir de sa zone de confort afin d'oser penser le monde différemment et collectivement au bénéfice du plus *grand nombre*.

La légitimité de la pratique des Ordres de Sagesse du Rite des Modernes (Rite Français) en Belgique.

A la suite des Vrais Amis de l'Union et du Progrès Réunis et des Amis Philanthropes, plusieurs Loges pratiquaient les Ordres de Sagesse. Progressivement, au cours du 19^{ème} siècle, la pratique des Ordres de Sagesse s'éteignit peu à peu en faveur du REAA. En 1880, le GOB qui était le chef d'ordre tant du Rite des Modernes que du Rite Ecossais Ancien et Accepté en tous leurs Ordres et Degrés se départira de son autorité sur les Hauts Grades. Le Frère Eddy Caekelberghs, alors Grand Orateur du GOB, eut accès aux documents administratifs

historiques de l'Obéissance. Il releva que la disparition progressive des Ordres de Sagesse avait été actée par l'Assemblée du GOB et qu'il était également acté que si les Ordres de Sagesse reprenaient force et vigueur en Belgique et qu'une Juridiction effective existait, le GOB se départirait de son Autorité sur les Ordres de Sagesse et la confierait à la Juridiction. Trois Chapitres étant fonctionnels et agrégés en un GCGB en formation rien ne s'opposait à ce transfert. Le 12 mai 2007, le Frère Henri Bartholomeeusen, Sérénissime Grand Maître du GOB vint remettre au Chapitre Métropolitain Pierre Paul Passénaud la déclaration actant le transfert d'autorité sur les Ordres de Sagesse. Dans le document remis le même jour et ci-illustré on lira :

« Le Sérénissime Grand Maître retrouve à compter de ce jour un interlocuteur. Il est l'unique vecteur masculin actuel des Ordres de Sagesse au cœur de la F.M. adogmatique belge. Pour autant que de besoin il encourage l'activité du Grand Chapitre Général de Belgique. Pour autant que de besoin, cette déclaration vaut patentes dont le GOB en tant que chef d'Ordre est le garant. »

Pendant toute cette période, entre GCGGODF et Chapitre Métropolitain, les tensions, les propos et condamnations variées se succédèrent ne laissant que des meurtrissures plus ou moins ressenties ou permanentes. Le 12 mai 2007, l'Orateur justifiait dans son discours :

« Notre démarche ... revêt toutes les caractéristiques du processus suivi entre 1784 et 1787 pour la fondation du premier Grand Chapitre Général de France, clairement distinct à l'époque des Chambres de Grades du GODF. ... Le processus de 1784 est reproduit par notre démarche. Je cite : le 2^{ème} jour du 12^{ème} mois de l'année 5783 selon le comput hiramien, c'est à dire le 2 février 1784 qu'est publiée une circulaire annonçant que sous les auspices juridictionnelles provisoires du Souverain Chapitre Métropolitain de Paris (dit de France) 7 Souverains Chapitres ... s'unissent, s'associent et se coagulent, par ces présentes, pour dorénavant et à toujours former, en France, par association, un Grand Chapitre Général de France »

Les événements vécus par les Chapitres du GCGB en formation ont donc été conformes à la fois à l'Histoire et la Tradition et légitiment la pratique des Ordres de Sagesse, leur Juridiction et le caractère spécifique à l'espace maçonnique adogmatique belge.

Quelques mois plus tard, en février 2008, le Grand Chapitre Général de Belgique sera officiellement installé. Le TSPM du Chapitre Métropolitain transmettra le pouvoir juridictionnel dont le Chapitre était détenteur au 1^{er} Très Sage et Parfait Grand Vénérable, le Frère Freddy Collinet. Le Chapitre Métropolitain Pierre Paul Passénaud ne sera plus connu que sous l'appellation Les Neuf Lumières, Pierre Paul Passénaud.

Le GCGB a adopté la déclaration de Principes des Fondateurs et rayonne les valeurs portées par cette Déclaration. Il adoptera une double acclamation. La première rappelant son attachement au GOB, Chef d'Ordre initial du Rite des Modernes en ses Degrés et Ordres, est suivie de la seconde qui souligne l'importance de la devise française, liberté, égalité, fraternité. Le GCGB décida que les décors de la commission administrative arboreraient les couleurs du GOB.

Le GCGB compte 10 Chapitres actuellement. Le recrutement touche des jeunes Maîtres en questionnement par rapport à notre société civile malade, mais aussi de plus anciens qui ont entamé leur cheminement vers les Hauts Grades au sein des Juridictions Ecossaises et qui n'y ont pas nécessairement trouvé le contenu attendu.

La principale réforme de notre Juridiction a été l'ouverture récente à la mixité pour répondre à de nombreuses demandes internes et pour se calquer sur une représentativité la plus authentique du monde profane extérieur. Et pour laisser à chacun et chacune le choix de travailler dans un milieu qui correspond le mieux à leur sensibilité et perception personnelles, nous proposons des Chapitres essentiellement masculins ou féminins ainsi que mixtes.

Deux principes majeurs régissent le fonctionnement conventionnel du GCGB : la Souveraineté des Chapitres dans leurs gestion et décisions internes, et la limitation de la durée des mandats et des fonctions des Grands Officiers Dignitaires qui assurent une alternance chronologique des pouvoirs ... sachant que la Commission Administrative n'est en tout état de cause qu'un organe exécutif chargé d'étudier les propositions et de concrétiser les décisions démocratiques de ses membres lors des Congrès statutaires.

Le développement de la Juridiction a lieu dans le centre et le sud du Pays, c'est à dire au sein de la Belgique maçonnique francophone. Le prochain défi est l'extension vers la région néerlandophone, culturellement tournée vers l'Ecossisme plutôt que le Rite Français.

Abréviations :

GADLU : Grand Architecte de l'Univers

GCGFB : Grand Chapitre Général Féminin de Belgique

GCGFF : Grand Chapitre Général Féminin de France

GCGGODF : Grand Chapitre Général du Grand Orient de France

GCGB : Grand Chapitre Général de Belgique

GCGRFB : Grand Chapitre Général de Rite Français de Belgique

GODF : Grand Orient de France

GOI : Grand Orient Ibérique

GOB : Grand Orient de Belgique

REAA : Rite Ecossais Ancien et Accepté

SCREB : Souverain Collège du Rite Ecossais pour la Belgique

TSPGV : Très Sage et Parfait Grand Vénérable

TSPM : Très Sage et Parfait Maître

